



## SCI familiale, séparation

Par **magnoliaforever666**, le 15/07/2020 à 11:09

Bonjour, j'occupe avec ma fille une SCI familiale. Mon ex conjoint (marié séparations de biens) a quitté le domicile en 2014. (séparation sans jugement) Je souhaite dans 2 ans à ma retraite qu'on mette en vente, afin que je puisse éventuellement acheter un petit chez moi et divorcer après la dissolution de la SCI. Mon ex conjoint est gérant à 70% et moi à 30%. C'est un monsieur pas très honnête qui a contracté beaucoup de crédits dans mon dos et qui a bp de dettes personnelles. Peut-il ne rien me donner à la vente de la maison étant le gérant, prétextant qu'il a toujours payé le crédit (alors que je lui ai donné 70 000€ mis sur son compte perso jamais sur le compte SCI), peut-il ne jamais me faire un chèque ou un virement d'un montant quel qu'il soit, sachant que je n'ai pas accès au compte SCI, car lors de la vente le chèque sera fait au nom de la SCI et que j'aurai bp de mal à lui réclamer mon du. Pouvez vous me conseiller, me diriger? D'avance merci